

AR PREFECTURE

082-200061257-20210210-02202102B-DE
Regu le 22/02/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 10 FEVRIER 2021

Date d'envoi de la convocation : 4 février 2021

L'An deux mille vingt-et-un et le 10 du mois de février (10.02.2021) à 9 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 4 février 2021, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans), sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 13

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. FERTE Denis (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visioconférence, Mme Françoise PIZZINI (Déléguée titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 4

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire)
M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire)
M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président) donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire)

EXCUSÉS : 3

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)
Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire)
M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance BERTELLI Jean-Claude

DELIBERATION N°02/2021-02 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2021

Le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique entre dans le cadre législatif du débat d'orientations budgétaires, dans les conditions prévues aux articles L2312-1, L3312-1, L4312-1 et L5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCL).

Pour rappel, l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (loi « NOTRE »), impose, dans les communes de plus de 3.500 habitants, un débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, et qu'il doit présenter, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette et, dans les communes de plus de 10 000 habitants, sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le Code Général des Collectivités Territoriales étend également cette obligation aux établissements publics comptant parmi leurs membres une ou plusieurs collectivités de plus de 3.500 habitants.

Les orientations budgétaires annexées à la présente délibération pour l'exercice 2021 sont ainsi présentées à l'Assemblée délibérante.

Conformément à l'article L.2312-1 du C.G.C.T., il est pris acte de ce débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE**, après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021, conformément à l'article L.2312-1 du C.G.C.T. ;
- **PREND ACTE** de l'existence du rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.) de l'exercice 2021 sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires.
CE R.O.B. est joint à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

22 FEV. 2021

et de la publication le

23 FEV. 2021

Fait à Montauban, le 10 février 2021

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS

Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - tpe : 8411Z